



## Option Vigne et vin

### Quels métiers ?

Le **baccalauréat professionnel CGEA** débouche principalement sur le métier de responsable d'exploitation agricole qui :

- conçoit le développement de son exploitation,
- prend les décisions nécessaires au fonctionnement de son exploitation,
- met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services qui constituent son système d'exploitation,
- gère les aspects sociaux et humains liés à l'exercice de son métier.

Le baccalauréat professionnel CGEA confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé ou PPP (voir page 57).

### Formation

Le baccalauréat professionnel CGEA prépare aussi à une éventuelle poursuite d'études, comme le BTSA.

La formation comporte **un enseignement général et un enseignement professionnel**.

### Durée

La durée de la formation est de **deux années**.

Elle peut être réduite à **un an** sous certaines conditions et après avis du responsable de formation.

### Contenu

La formation est organisée en modules.

#### • 4 modules généraux « MG »

- MG1** Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde
- MG2** Langue et culture étrangères
- MG3** Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
- MG4** Culture scientifique et technologique

#### • 3 modules professionnels « MP »

- MP1** Pilotage de l'entreprise

**MP2** Environnement socioéconomique et réglementaire de la production et de la mise en marché

**MP3** Gestion de l'entreprise agricole

#### • 4 modules professionnels spécifiques à l'option

**MP71** Bases scientifiques et technologiques nécessaires à la conduite d'une production vitivinicole

**MP72** Mise en œuvre d'un processus vitivinicole dans une perspective de durabilité

**MP73** Optimisation du choix et de l'utilisation des agro-équipements

**MP74** La vigne et le vin : du local à l'international

### Stage

La formation inclut un **stage** obligatoire d'une durée de huit à dix semaines, devant être fractionnée pour suivre le cycle de la vigne et du vin. Il doit comporter des activités viticoles et des activités vinicoles.

Le stage est le support d'un rapport et d'un dossier technique qui seront présentés à l'examen.

### Sessions de regroupement\*

Deux sessions d'une semaine chacune la première année. Trois sessions d'une semaine chacune la deuxième année. Elles se déroulent dans un centre partenaire d'Eduter-Cnpr, à Bordeaux-Blanquefort (33).

Eduter-Cnpr prend en charge les frais pédagogiques. Les frais d'hébergement, restauration et transport, restent à votre charge.

**Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.**

\* Sous réserve de modification.

### Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur [www.eduter-cnpr.fr](http://www.eduter-cnpr.fr)

# Examen

3 à 7 épreuves terminales évaluent vos connaissances et vos compétences selon vos dispenses.

Pour obtenir l'examen qui a lieu en juin, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, après application des coefficients. Une épreuve de contrôle est proposée (voir conditions ci-dessous).

| Épreuves  | Coef.  | Durée                                  | Nature                       |
|---|--------|--|------------------------------|
| <b>E 1 :</b> Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde (MG1)<br>– Français<br>– Histoire-Géographie | 2<br>2 | 2 h 00<br>2 h 00                       | écrite                       |
| <b>E 2 :</b> Langue et culture étrangères (MG2)   | 1      | préparation 20 min<br>oral 20 min      | orale                        |
| <b>E 3 :</b> Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES <sup>Ⓞ</sup> (MG3)  | 1      |  | pratique                     |
| <b>E 4 :</b> Culture scientifique et technologique (MG4)<br>– Mathématiques<br>– Physique-Chimie et Biologie-Écologie                             | 2<br>2 | 2 h 00<br>2 h 00                       | écrite<br>écrite             |
| <b>E 5 :</b> Sciences appliquées et technologie (MP71)  | 2      | 2 h 30                                 | écrite                       |
| <b>E 6 :</b> Pilotage de l'entreprise (rapport de stage) (MP1)  | 3      | exposé 10 min<br>entretien 20 min      | oral s'appuyant sur un écrit |
| <b>E 7 :</b> Pratiques professionnelles Vigne et Vin (dossier technique) (MP2, MP3, MP72, MP73, MP74)   | 5      | préparation 30 min<br>entretien 30 min | orale                        |

<sup>Ⓞ</sup> Les candidats de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense à cette épreuve.

## Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
- et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.

Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

## Conditions d'inscription

Pour s'inscrire, il faut avoir accompli une seconde professionnelle « Productions végétales - Agroéquipements » ou « Productions animales » ou être titulaire d'un des diplômes de niveau V (CAPA, CAP, BPA) d'une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé. Il est possible de vous inscrire, après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF\*, si vous :

- êtes titulaire d'un BEPA, BEP, CAPA ou CAP d'une autre spécialité,
- avez accompli au moins la scolarité complète d'une classe de 1<sup>re</sup>,
- êtes titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP\*\* et classé au niveau V,
- avez obtenu un diplôme à l'étranger reconnu équivalent au niveau V,
- avez accompli une 2<sup>de</sup> GT ou d'une classe de seconde professionnelle d'un autre champ professionnel,
- pouvez justifier de deux années d'activité professionnelle à temps plein.

\* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

\*\* RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

\*\*\* SRFD : Service Régional de la Formation et du Développement

## Dispense d'épreuves

• **Sont dispensés des épreuves n° 1, 2, 3, 4 (modules généraux) :**

les candidats déjà titulaires d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel), d'un brevet de technicien agricole, d'un brevet de technicien ou d'un diplôme de niveau supérieur délivré par le ministre chargé de l'agriculture, ou le ministre chargé de l'éducation nationale, ou le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

## Redoublement

En cas d'échec à l'examen, **vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20, par épreuve, à votre demande.**

**Attention !** Si la note obtenue à une épreuve constituée de plusieurs modules est inférieure à 10, vous devez repasser l'ensemble des modules constituant cette épreuve.

Ex. : épreuve 1 (note < 10) : il faudra repasser les deux disciplines constituant cette épreuve (français et histoire-géographie), même si vous avez obtenu la moyenne à l'une de ces disciplines.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que Eduter-Cnpr, pour vous inscrire, vous devez prendre contact avec le SRFD\*\*\* de votre région au plus tard en octobre précédant l'année de votre examen.